

## **CODE D'ÉTHIQUE, NORMES DE CONDUITE**

### **1.1 RÈGLES POUR LES COMPÉTITEURS**

#### **COMPORTEMENT ÉTHIQUE**

Les compétiteurs se comporteront toujours de manière digne et sportive. Les compétiteurs traiteront les autres compétiteurs de la manière dont ils aimeraient être traités. Tous les concurrents doivent être de bons perdants et de bons gagnants. Les actes de violence et d'intimidation à l'encontre des organisateurs, des juges ou des concurrents ne seront pas tolérés, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux, à tout moment de l'événement.

#### **CONDUITE DANS LES COULISSES, SUR OU AUTOUR DE LA SCÈNE**

Les concurrents doivent :

- Être ponctuels et bien se comporter dans les coulisses.
- Être amicaux avec les autres concurrents et ne jamais gêner la performance d'un autre concurrent.
- Être silencieux et s'étirer ou répéter sans déranger les concurrents qui se produisent.
- Faire de leur mieux pour garder les vestiaires, les toilettes et les coulisses propres, et jeter les déchets dans les poubelles appropriées.

#### **CONDUITE DANS LES GRADINS**

Les compétiteurs doivent :

- Traiter les autres concurrents avec respect, et s'abstenir de faire des bruits ou des mouvements inutiles pendant la performance.
- Les compétiteurs et leurs fans doivent s'abstenir de faire des bruits forts, comme les klaxons à air comprimé, qui peuvent être gênants pour les arbitres, le public et les compétiteurs. Cependant, les acclamations créent une bonne atmosphère et encouragent les autres concurrents.
- Sachez qu'ils peuvent être disqualifiés s'ils sont responsables du lancement d'un objet sur la scène ou s'ils interfèrent avec la performance d'un autre concurrent de quelque manière que ce soit.

#### **CONDUITE EN DEHORS DES LOCAUX DE LA COMPÉTITION**

Les concurrents doivent toujours se comporter de manière digne lorsqu'ils assistent à un événement IDO, que ce soit sur les lieux de la compétition ou dans un hôtel, un restaurant ou tout autre établissement. Une mauvaise conduite grossière peut entraîner la disqualification de la compétition.

Tout acte de violence ou d'agression à l'encontre des autres concurrents, des juges, des organisateurs ou de toute autre personne peut entraîner la disqualification immédiate et la suspension future des compétitions IDO.

Toute violation de la loi locale peut entraîner la disqualification immédiate et la suspension des futures compétitions IDO.

#### **ÊTRE UN BON SPORTIF ET UN AMBASSADEUR DE LA DANSE**

Chaque concurrent doit toujours se comporter de manière amicale envers les autres concurrents, et doit être un bon sportif à tout moment. Tout le monde doit travailler ensemble pour faire de chaque événement IDO une occasion mémorable où tous les danseurs s'entendent de manière amicale. Chaque concurrent concourra toujours sans utiliser de substances interdites et luttera activement contre le dopage, respectera « la loi anti-dopping » et agira dans un esprit de fair-play.

#### **DONNER AU PUBLIC UNE IMAGE POSITIVE DE LA DANSE**

Les danseurs et les entraîneurs, ainsi que les juges et les officiels IDO, doivent être conscients de ces règles et les respecter à tout moment.

Les danseurs doivent s'efforcer de donner au public une image correcte et positive de la danse.

La musique doit toujours être adaptée à l'âge des spectateurs. Les paroles ne doivent pas contenir de mots inappropriés, en particulier dans les catégories enfants et juniors.

### **1.2 CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE IDO POUR LES ENSEIGNANTS, LES ENTRAÎNEURS ET LES CHORÉGRAPHERS**

1. Tous les Enseignants, Formateurs, Entraîneurs et Chorégraphes, ci-après dénommés Educateurs, se comporteront de manière professionnelle à tout moment lorsqu'ils participent à un événement IDO. Ils doivent toujours agir avec dignité et faire preuve d'un bon comportement sportif.
2. Les éducateurs doivent toujours respecter leurs collègues éducateurs et s'abstenir de faire des déclarations désobligeantes ou incendiaires à l'encontre des autres éducateurs et des concurrents.
3. Un éducateur peut remettre en question le résultat d'une épreuve, mais il doit le faire en privé avec l'organisateur, superviseur ou le président des arbitres. Une fois qu'une décision a été prise, l'éducateur doit accepter cette décision sans faire d'histoires. Toute autre demande concernant cette décision doit être soumise, par écrit, au Comité pour examen.

4. Les éducateurs ne peuvent, en aucune circonstance, corrompre, menacer, harceler ou intimider un Organisateur, un juge ou un fonctionnaire IDO et ceci aussi sur les réseaux sociaux. Cela peut entraîner l'expulsion immédiate de l'événement et une éventuelle autre sanction de la part du Comité.
5. Les éducateurs ne doivent jamais s'adresser directement à un arbitre pour lui demander comment ou pourquoi il a noté de la manière dont il l'a fait. Ils ne doivent pas non plus demander quels sont les critères utilisés par un arbitre pour évaluer les concurrents, ceci durant la compétition.
6. Les chorégraphes et les danseurs qui copient des chorégraphies ou des routines créées par d'autres concurrents IDO, s'ils sont reconnus coupables en visionnant les bandes, seront poursuivis par le Comité IDO et pourront perdre le droit de participer aux événements IDO.
7. Il est illégal de copier ou de faire des DVD des événements IDO et de les vendre sans l'autorisation écrite explicite de l'organisateur et IDO. Toute infraction à cette règle peut entraîner des poursuites judiciaires, y compris pour les fédérations membres ou les individus.
8. Lorsqu'une compétition se déroule sur une surface non surélevée (salle de sport), seul UN entraîneur peut s'asseoir sur le sol devant la formation.
9. Il est strictement interdit d'entraîner et de diriger les danseurs par leurs entraîneurs, assistants ou tout autres personnes pendant une performance. Cela peut entraîner la disqualification des danseurs. Cette règle s'applique à toutes les disciplines IDO.